



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 6 octobre 2020 à compter de 20h00 au centre récréatif, situé au 550, rue Goyette à Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5; (par téléphone tel que le permet l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020)
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente :

Andréane Gravel, Directrice générale et secrétaire-trésorière

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2020-10-243

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

2020-10-244

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER SEPTEMBRE 2020

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

3-DÉLÉGATION

Un citoyen dans la salle.

2020-10-245

4A – INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LA GESTION DES CHEMINS

Considérant que la municipalité de Sherrington organise une formation à distance le 6 octobre 2020 sur la gestion des chemins ;

Considérant que le coût de 1 000\$ cette formation sera divisée en fonction du nombre de participants ;

Considérant que la Directrice générale et la Directrice générale adjointe ont souvent à traiter ce genre de dossier ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du conseil municipal du Village de Hemmingford d'autoriser la directrice générale et la directrice générale adjointe à s'inscrire à cette formation et de prendre les fonds à même le compte 02-130-00-454 tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

2020-10-246

4B – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 MSA – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif #2 de MSA infrastructures inc. qui s'élève à 1 388 638,28 \$ taxes incluses ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Génipur et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement du décompte #1 pour un montant de 1 388 638,28 \$ taxes incluses à l'entrepreneur MSA infrastructure Inc.;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la Caisse Desjardins pour un montant total de 1 388 638,28 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2020-10-247

4C – PAIEMENT FACTURE #7767 GÉNIPUR TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Champlain est exécutée ;

Considérant que la Municipalité a reçu la facture #7767 du surveillant de chantier Génipur qui s'élève à 32 957,58 \$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement de la facture #7767 pour un montant de 32 957,58 \$ taxes incluses à Génipur.;

-Que ce montant sera transféré pour être payé à même le financement temporaire avec la caisse Desjardins pour un montant total de 32 957,58 \$ taxes incluses ;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt 317 et 317-1.

ADOPTÉE

2020-10-248

4D – INSCRIPTION À LA FORMATION SUR LE BUDGET - INFOTECH

Considérant qu' Infotech organise une formation à distance le 6 octobre 2020 sur le budget municipal ;

Considérant que le coût de 178,21 \$ taxes incluses par participants ;

Considérant que la directrice générale aura à faire un budget cette année ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Conseil municipal du Village de Hemmingford d'autoriser la directrice générale à s'inscrire à cette formation et de prendre les fonds à même le compte 02-130-00-454, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

2020-10-249

4E – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX DE L'AVENUE MCNAUGHTON

Considérant que le règlement no.312 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;

Considérant que le protocole d'entente entre la Municipalité du Village de Hemmingford et Développement immobilier Hemmingford inc., signé en date du 7 août 2018 ;

Considérant que les travaux de construction prévus au protocole d'entente avec le promoteur pour l'avenue McNaughton sont terminés ;

Considérant que l'ingénieur Stéphane Guay de A.Guay & fils construction inc. a fait parvenir à la Municipalité le 2 octobre 2020 la recommandation de l'acceptation finale des travaux ;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



- Considérant que la résolution #2019-10-279 acceptait provisoirement les travaux de l'avenue McNaughton ;
- Considérant que lors de cette acceptation, tous les documents requis avaient été reçus, à l'exception de la garantie bancaire ;
- Considérant que la garantie bancaire a été acheminée à la municipalité le 31 octobre 2019 par l'institution bancaire Desjardins ;
- Considérant que lors de cette acceptation provisoire, le sentier piétonnier n'était pas terminé ;
- Considérant que le sentier piétonnier est maintenant terminé, mais de petits travaux de réparation seront à effectuer sur le passage piétonnier à la fin des travaux ;
- Considérant que l'entrepreneur Clermont s'est engagé par une lettre du 6 octobre 2020 à procéder à la réparation du passage piétonnier lorsque les travaux de construction des deux lots adjacents seront terminés ;
- Considérant que le protocole d'entente prévoyait que la garantie bancaire serait valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

-De procéder à l'acceptation finale des travaux de l'avenue McNaughton ;

-D'envoyer une lettre et cette résolution à l'institution bancaire Desjardins pour libérer la garantie bancaire de 60 000 \$.

ADOPTÉE

2019-10-250

5A - IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D' ACTIONS 2021-2022 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les élus municipaux ont identifié les priorités d'actions 2021-2022 suivantes pour la Sûreté du Québec :

1. Poursuite des interventions en sécurité routière par les opérations : vitesse sur le territoire et les patrouilles stratégiques;
2. Augmentation de la présence policière afin de diminuer la criminalité (vandalisme, vol) ;
3. Impliquer davantage la Sûreté du Québec dans le volet communautaire (lors d'événements comme la fête du Canada, ventes de garage, Halloween, sécurité à vélo, etc.).

ADOPTÉE

6A-RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de Voirie durant le mois de septembre 2020.

2020-10-251

6B- OCTROI DE CONTRAT – PAVAGE ET RÉPARATIONS

Attendu que des appels d'offres ont été transmis à plusieurs entrepreneurs pour le pavage d'une partie des rue Goyette, Lachapelle et Keddy ;

Attendu que la Municipalité a demandé une soumission à Pavage MCM :

Entrepreneur :	Réparation de vannes sur Barr et Goyette	Asphalte Lachapelle	Travaux Keddy	Travaux Goyette	Total
PAVAGE M.C.M.	600 \$ + TX	1 100 \$ + TX	6 875 + TX	6 250 + TX	14 825\$ + TX



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Attendu qu' une partie de ces dépenses seront couvertes par les subventions du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par Luc Guérin, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers ce qui suit :

- D'octroyer le contrat de revêtement d'une partie du réseau routier municipal à la compagnie Pavage M.C.M. pour un montant total de 17 045,04 \$ incluant les taxes;
- Que les travaux doivent être effectués avant la fin de 2020 et qu'une pénalité de 100 \$ par jour sera applicable si cette condition n'est pas respectée;
- D'autoriser la directrice générale d'approuver une variation de quantité jusqu'à 15% supplémentaire si nécessaire ;
- D'approuver les crédits nécessaires à ces fins au montant de 17 045,04 \$ (03-010-00-721 et 02-413-00-521), tel que budgété pour l'exercice financier 2020 ;
- D'autoriser la directrice générale à signer tout document relié à ce dossier;
- D'inclure les coûts admissibles encourus pour les améliorations du chemin dans le programme d'aide pour les projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) et le programme d'aide à la voirie locale – Volet projets particuliers d'amélioration – enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux selon la demande de subvention qui a été soumise ;

ADOPTÉE

2020-10-252

6C-TROTTOIRS - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant que dans le cadre de la réfection des infrastructures de l'avenue Champlain, les trottoirs sont refaits à neuf ;

Considérant que le tronçon de trottoir entre la rue Frontière et Industrielle du côté sud présente une problématique sur les plans puisque les poteaux d'Hydro-Québec sont implantés en plein milieu du futur trottoir ;

Considérant que la Municipalité doit choisir entre retirer le trottoir du côté sud et construire une bordure ou si l'accès aux piétons doit être conservé, construire une bordure et remplacer le trottoir par un sentier en asphalte ;

Considérant que la meilleure option s'avère de retirer le trottoir du côté sud et de construire une bordure.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford ;

-De retirer le trottoir du côté sud et de construire une bordure ;

-De demander à MSA que lors de la remise en état des terrains, le gazon soit jusqu'à la bordure.

ADOPTÉE

7A-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 107 983 gallons par jour durant le mois de septembre. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B-RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.



**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD**



7C – DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ANALYSES DES SUBSTANCES INORGANIQUES DE L’EAU POTABLE

Les membres du conseil ont tous reçu une grille sur les résultats comparatifs des dix dernières années (de 2011 à 2020) sur les analyses des substances inorganiques de l’eau potable. Les résultats démontrent que tout est invariable.

8A - OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION – QUOTE-PART 2020

Considérant que les prévisions budgétaires de l’Office municipal d’habitation de Hemmingford démontrent que le 10% du déficit prévu serait environ 11 601,90 \$ sans considérer les paiements du capital et des intérêts pour les prêts des travaux majeurs ;

Considérant que les paiements du capital et des intérêts pour les prêts des travaux majeurs ont été approuvés par la résolution #2020-04-096 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers de payer le montant de 11 601,90 \$ à l’Office municipal d’habitation de Hemmingford couvrant notre quote-part du déficit prévu pour l’année 2020.

ADOPTÉE

9A-RAPPORT DE L’INSPECTEUR MUNICIPAL

Madame Émilie Guay Tardif, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose son rapport des permis de construction pour le mois de septembre 2020 (et 31 août 2020).

Nombre de permis émis :	13
Valeur des travaux :	130 000\$

9B – DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DU PIIA – 455-457 CHAMPLAIN

Attendu que les membres du Conseil prennent connaissance d’une demande pour un permis de rénovation soumis au PIIA, situé au 455-457 Champlain ;

Attendu que la présente demande vise à autoriser le remplacement du revêtement extérieur qui est actuellement jaune par du revêtement gris ;

Attendu que les membres du CCU sont d’accord avec la demande ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers d’accepter la demande pour les travaux tels que décrits ci-dessus et d’autoriser l’émission du permis.

ADOPTÉE

10A –PAIEMENT FACTURE #1898 ATMOSPHERE INC.

Considérant que les travaux du terrain de tennis sont en partie exécutés ;

Considérant que l’entrepreneur devra changer une partie du tapis, car il ne correspond pas aux attentes de la Municipalité ;

Considérant que selon l’entrepreneur, ces travaux se feront l’an prochain puisque le tapis provient de l’étranger ;

Considérant que comme convenu au contrat, une retenue équivalente à 10% de la valeur des travaux est payable seulement l’année suivante, soit un montant de 33 106,56\$

Considérant que la municipalité a reçu la facture #1898 de Atmosphere inc. de 196 319,29 \$ incluant les taxes;

2020-10-253

2020-10-254

2020-10-255



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers ;

-De refuser de payer la facture #1898 à Atmosphere inc du montant de 196 319,29 \$ incluant les taxes, car le tapis ne répond pas aux attentes de la Municipalité ;

-D'accepter le paiement de ce qui ne concerne pas le tapis dans la facture, soit 76 911,04 \$ plus les taxes, donc 88 428,47 \$

-De retenir ce chèque jusqu'à la prochaine rencontre de chantier.

ADOPTÉE

10B – ACHAT D'UNE PLAQUE PERMANENTE POUR LE TERRAIN DE TENNIS

REPORTÉE

2020-10-256

10C – ACTIVITÉ-CONFÉRENCE DE COURSE À PIED POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD

Considérant que l'agente de développement en loisirs a organisé une activité-conférence de course à pied au centre récréatif, le 4 octobre 2020 ;

Considérant que c'est la compagnie Kinécible qui s'occupera d'animer cette activité ;

Considérant que le coût pour cette activité est de 137,97 \$ taxes incluses payable par la municipalité ;

Considérant que chaque participant doit payer des frais d'inscription de 10\$ pour participer à l'activité ;

Considérant qu'un montant de 80 \$ a été amassé par les inscriptions ;

En conséquence, il est proposé et résolu de payer les frais de l'activité au montant de 137,97 \$ à Kinécible pour la tenue de cette activité et de prendre les fonds à même le compte **02-701-20-990** dédié à la tenue d'activités spéciales.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2020-10-257

12A- PAVAGE ET BORDURE - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE CHAMPLAIN

Considérant que MSA demande à la Municipalité si dans la mesure du possible, elle désire que le pavage soit fait en une année ou en deux années ;

Considérant que la Municipalité comprend que malgré cette proposition de l'entrepreneur, cela dépendra du déroulement des travaux et de la température des prochaines semaines ;

Considérant que MSA demande également si la Municipalité désire prolonger les bordures de ciment des deux côtés de Champlain Est jusqu'à la limite de la municipalité;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-Que dans la mesure du possible le pavage final sur Champlain soit effectué en 2020 ;

-Que les bordures soient prolongées jusqu'à la limite de la municipalité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-10-258

12B- ANNULATION DES ÉVÈNEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS DE LOISIRS, DE CULTURE ET SPORTIF POUR LES MOIS D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2020 ET MODALITÉS DE RÉSERVATION DU REC

Considérant que la Santé publique émet des directives qui sont susceptible de changer fréquemment ;

Considérant qu' une directive claire doit être donnée aux citoyens et à l'administration municipale concernant la tenue d'événements publics organisés par la Municipalité et pour les événements privés au REC ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal ;

-D'annuler la tenue de tout événement de loisirs, de culture ou de sport, organisé par la Municipalité ou en collaboration avec celle-ci ;

-D'autoriser la réservation du centre récréatif par des groupes provenant de Hemmingford seulement pour des événements privés dans le respect des mesures imposées par le gouvernement ;

-Que chaque personne qui procède à la location du REC devra signer un contrat pour s'engager à respecter toutes les règles imposées par le gouvernement et par la Municipalité ;

-Que si les mesures imposées par le gouvernement font en sorte que la tenue de l'événement privé n'est plus possible, que le groupe en soit immédiatement avisé et remboursé ;

-De poursuivre les cours organisés par le département des loisirs pour la programmation de l'automne tant que cela sera autorisé par le gouvernement.

ADOPTÉE

2020-10-259

12C- ACTIVITÉ DE RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE

Considérant que chaque année, Hemmingford organise une activité de reconnaissance bénévole pour remercier les bénévoles qui se sont impliqués, lors de l'année précédente ;

Considérant que cette activité qui se déroule normalement en avril n'a pas eu lieu à cause du Covid ;

Considérant qu'il est important de souligner l'implication de nos bénévoles, bien que ce soit d'une manière différente cette année ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil municipal d'acheter deux cartes-cadeaux par organisme (environ 30 cartes) d'un montant de 20\$ chacune.

ADOPTÉE

2020-10-260

13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 OCTOBRE 2020

Considérant que Mme Andréane Gravel, la directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 octobre 2020, soit dans le budget 2020 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que les comptes payés du 2 septembre au 5 octobre 2020 soient acceptés au montant de 823 450,58 \$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 octobre 2020 soient payés au montant de 1 656 153,56 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2020-10-261

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h15.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire

Andréane Gravel
Directrice générale et Secr.-très.

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020.